



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 23.06.2014**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;  
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN, Mme Chantal BERTOUILLE et M.  
Didier VANDESKELDE, Echevins ;  
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,  
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André  
GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS,  
Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte  
GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et  
Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux ;  
M. Didier LETERME, Chef de bureau administratif, Secrétaire.

-----

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, est excusé.

Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général, en congé de maladie, est excusé.

Monsieur Didier LETERME, Chef de bureau administratif, assume les fonctions de Secrétaire,  
conformément à la décision prise par le Conseil Communal en séance du 27.03.2000  
(29<sup>ème</sup> objet) admise à sortir ses effets par Monsieur le Gouverneur de la Province de  
Hainaut en date du 27.04.2000.

-----

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,  
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 13.06.2014.

-----

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**ACTION – P.S.-ECOLO – M.R.**

-----

**1<sup>er</sup> objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 05.05.2014.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil approuve le P.V. de la séance du Conseil  
Communal du 05.05.2014, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 05.05.2014 sera inséré dans le registre aux  
délibérations du Conseil Communal.

**2<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Compte pour l'année  
2013. Avis.**

Le Conseil prend connaissance du compte de l'exercice 2013, arrêté, par le Conseil de  
Fabrique de l'église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen lors de sa séance du 23 avril 2014.

Monsieur le Président commente ce document et précise que sa récapitulation se présente comme suit :

- Total des recettes : 44.117,16 €uros ;
- Total des dépenses : 15.776,87 €uros ;
- Excédent : 28.340,29 €uros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la présente assemblée émet un avis favorable en ce qui concerne l'approbation, par l'Autorité diocésaine et le Collège provincial du Hainaut, du compte de la Fabrique d'église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen pour l'exercice 2013.

Chacun des exemplaires du compte sera revêtu de l'avis favorable du Conseil Communal.

Les comptes et pièces justificatives y afférentes seront transmis, par l'intermédiaire de l'Evêché de et à 7500 Tournai, à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut à Mons, pour être soumis à l'approbation du Collège provincial du Hainaut.

**3<sup>e</sup> objet : Règlement complémentaire de police relatif à la création d'une zone d'évitement striée devant l'habitation n°99 dans la chaussée de Wervicq (R.N. 515) à 7780 Comines-Warneton. Arrêt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Jeannette CATTEAU, Messieurs Monsieur Didier SOETE et David KYRIAKIDIS, Conseillers Communaux, entrent en séance.

**4<sup>e</sup> objet : Règlement complémentaire de police relatif au stationnement à durée limitée instauré dans les centres villes de 7780 Comines et de 7783 Le Bizet. Arrêt.**

Monsieur le Président signale que chaque membre du Conseil Communal vient de recevoir des plans relatifs à ce dossier.

Il propose de laisser Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, expliquer le contenu de ce dossier.

Monsieur Didier VANDESKELDE rappelle l'historique de ce dossier :

- 1<sup>ère</sup> enquête en 2005 ;
- examen qui fut complété par une enquête de terrain, cette année pour bien cerner les problèmes ;
- discussion lors d'un petit déjeuner du S.I.D.E.C. ;
- réunion avec le Ministère des Communications ;
- examen de ce dossier à la C.C.A.T.M. ;
- examen de ce dossier à la Commission Communale des Travaux et de Sécurité.

Les plans réunis concernent les zones en question.

Pour Comines, il s'agit de l'axe commercial depuis le passage à niveau jusqu'au pont-frontière et la Place Sainte-Anne, à savoir :

- Rue de la Gare ;
- Place Sainte-Anne ;
- Rue du Faubourg ;
- Rue du Fort,

et ce, uniquement du lundi au vendredi de 09.00h à 18.00h.

Pour le Bizet, il s'agit :

- du tronçon de la rue d'Armentières, compris entre la rue des Trois Evêchés et le Sentier de la Planche ;
- du Sentier de la Planche ;
- du tronçon de la rue du Centenaire, compris entre le numéro 16A et la rue d'Armentières ;
- du tronçon de la rue du Touquet, compris entre la rue d'Armentières et l'habitation n°59 ;
- de la Place du Marché, sur les emplacements situés au centre de la place ;
- de la rue des Trois Evêchés,

et ce, tous les jours (y compris le week-end) de 09.00h à 18h00.

En ce qui concerne la rue du Centenaire, sa mise en sens unique avait déjà été évoquée lors de la mise en sens unique du centre du Bizet.

Ce dossier est ressorti des cartons parce qu'il n'est pas rare que la police soit appelée pour un accrochage, sans compter les constats à l'amiable ou alors les délits de fuite ou encore les stationnements en sens contraire. Hier encore, une dame a failli se faire renverser.

Il faut aussi dissuader le trafic de délestage fort important le matin ainsi qu'éviter, durant la journée, le point de conflit entre les rues du Centenaire et d'Armentières et le soir en sens inverse.

Un point négatif est que pour réaliser un projet valable, il y a lieu d'intervenir pour qu'un tronçon du Sentier des Jardins soit également mis en sens unique.

A noter que le Ministère des Communications souhaitait interdire totalement la circulation entre le Sentier des Jardins et la rue des Briqueteux.

Un sens unique est préférable, selon lui.

Toutes ces mesures sont à prendre afin d'accroître la mobilité dans le centre du Bizet.

Il signale qu'il y a de plus en plus de maisons à vendre et que celles-ci ne se vendent pas par le fait qu'on ne sait plus bouger de chez soi le week-end.

Pour la petite histoire, il signale que, s'il ne sort pas très tôt sa voiture du garage, il ne sait plus bouger durant la journée.

Il s'agit d'une décision de principe qui fera l'objet d'un suivi par un comité de pilotage, comme cela s'est fait, par exemple, pour le placement de caméras.

Il faudra encore :

- procéder à l'acquisition des panneaux ;

- distribuer, par le biais des commerçants ou du S.I.D.E.C., des disques de stationnement ;
- mettre le projet en route, en 2 phases :
  1. information et avertissement ;
  2. contrôle, via les gardiens de la Paix ;
- prévoir aussi une taxation en cas d'infraction au règlement.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, signale qu'il ne voit pas d'objection à mettre en place une zone bleue à Comines, hormis le fait que, selon lui, les commerçants du début de la rue de Wervicq souhaiteraient qu'on y inclut ce tronçon de rue.

Pour le M.R., enfin cela se réalise, mais le projet est « léger » car :

1. il ne prévoit pas de solution alternative ;
2. il n'y a pas de solution pour le personnel communal ;
3. rien n'est prévu en ce qui concerne les parkings pour les vélos (il n'y a pas de solution et il n'y a aucun projet).

Selon lui, en ce qui concerne « Le Bizet », le projet est difficilement réalisable car :

- il n'y a pas beaucoup de solution de stationnement ;
- actuellement, on cherche, on trouve puis on est tranquille ;
- avec la zone bleue, toutes les 1h30, il faudra déplacer son véhicule, ce n'est pas une solution mais une contrainte en plus.

Si on tient compte de ce qui se dit sur les blogs, les Bizétois ne sont pas contents du projet.

Une meilleure solution serait le parking payant avec, par exemple, une carte de parking-riverains pour un véhicule/ménage.

En conclusion, il faut réfléchir autrement :

- Comines, la zone bleue, c'est bien ;
- Au Bizet, ce n'est pas la solution idéale.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, suggère de ne pas mélanger les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Pour la zone bleue, il estime que c'est vrai qu'il y a quelque chose à faire au niveau du stationnement et de la mobilité.

Après coup, il y aura une analyse à faire.

Il a peur que, si on applique à la fois la zone bleue et le sens unique de la rue du Centenaire, l'analyse sera faussée.

Il préconise de postposer la mise en sens unique de la rue du Centenaire.

Monsieur le Président rappelle qu'il y aura de toute façon une période d'expérimentation.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, propose, pour le Bizet, de créer un groupe de travail pour voir ce qu'on peut faire, avec les Bizétois.

Il rappelle que, dans la rue du Centenaire, pour les commerçants locaux, 95 % de leur clientèle proviennent du passage des véhicules. La mise en sens unique enverra cette clientèle vers d'autres commerces du même type. Il s'agit quand même de 5 emplois.

Selon lui, les situations des centres urbains du Bizet et de Comines sont totalement différentes. Le Bizet vit essentiellement du commerce de passage et ce, 7 jours/7.

Pourquoi ne pas envisager le stationnement unilatéral dans la rue du Centenaire ?

Madame Carine HEYTE-STAMPER, Conseillère Communale, fait remarquer qu'il aurait été plus constructif de donner ces arguments lors de la Commission Communale des Travaux et de Sécurité.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, répond qu'à la Commission Communale des Travaux et de Sécurité, il a signalé qu'il était contre la mise en sens unique de la rue du Centenaire.

Il s'ensuit une discussion sur la nécessité, pour le Conseil Communal, de réunir des Commissions en son sein, puisqu'in fine, les discussions reprennent en séance.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, signale que ce dossier n'est pas pris à la « légère », vu le nombre de réunions.

Quant à l'enquête auprès des riverains de la rue de Wervicq, elle a été faite.

Pour le Bizet, il précise que :

- on a rencontré des gens, Carine et moi ;
- on a cherché des solutions ;
- il existe un grand parking de délestage ;
- ce dernier, plus il sera utilisé, plus il sera sécurisé ;
- le soir, au Bizet, il n'y a pas beaucoup de voitures dans les rues et il n'y a plus application des zones bleues ;
- dans la rue des 3 Evêchés, seules 2 habitations ne sont pas pourvues de garage ;
- les commerçants ne seraient pas contents d'un parking payant ;
- il ne possède pas cette « rage taxatoire » ;
- il est vrai que, dans la rue du Centenaire, 1 ou 2 commerçant(s) se sente(nt) pénalisé(s) ;
- Il rappelle que, lorsque le centre du Bizet a été mis en sens unique, un boulanger qui se sentait lésé a déclaré par la suite que son chiffre d'affaires avait augmenté de 30 % ;
- le M.R. prônait les zones bleues, mais il n'en veut plus.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, confirme qu'il est pour les zones bleues, mais qu'il faudrait attendre, pour le sens unique, que la nouvelle voirie de contournement du Bizet soit réalisée.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, demande que des cartes de stationnement soient délivrées, notamment pour les personnes âgées, les P.M.R., ...

Monsieur le Président rappelle que ce point a été discuté à la Commission Communale des Travaux et de Sécurité et qu'il y a été décidé de ne pas délivrer de carte de stationnement.

A la demande de précisions sollicitées par Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, sur les dérogations pour les P.M.R., Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, répond qu'ils sont exemptés de disque.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte, par 23 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs André GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Monsieur Eric DEVOS, Madame Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 1 abstention, celle de Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, la résolution suivante :

Voir annexe.

**5<sup>e</sup> objet : Règlement complémentaire de police relatif à la mise en sens unique de la rue du Centenaire à 7783 Le Bizet (sens rue d'Armentières vers la rue de la Chapelle Rompue). Arrêt.**

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime qu'il faut tout mettre en œuvre pour rendre la circulation plus confortable, mais il doute que le sens unique permettra le désengorgement du centre du Bizet.

Les véhicules iront jusqu'au nouveau rond-point et reviendront dans le centre. Ils auront quelques centaines de mètres à faire en plus.

Il ne croit pas que l'ensemble des véhicules déviés passera par le chemin de la Blanche, la Drève des Rabecques et la rue d'Houplines, où ils auront 1,5 km à faire en plus.

De plus, cette modification en implique d'autres, à savoir dans le Sentier des Jardins et le chemin des Briqueteux.

Si un jour la route de délestage du Bizet aboutit, tout devra être revu.

Il a participé, à la dernière réunion citoyenne au Bizet et la réalisation de cette voirie, qui sera faite par le S.P.W., n'a pas été évoquée.

Il émet des réserves sur ce dossier qui, de plus, n'a pas fait l'objet d'une information préalable des riverains. Il s'agit d'un dossier qu'on ressort des cartons après 12 années.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, signale que, pour les gens de la rue du Centenaire, il est temps de faire quelque chose et que le fait de prévoir un stationnement unilatéral augmentera la vitesse de circulation dans cette rue.

Il estime que la canalisation de la circulation se fera de façon normale et logique au niveau du rond-point. Il rappelle qu'il n'est pas question de chasser les Bizétois, mais de faire partir ceux qui ne doivent pas venir dans le centre urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESSELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 9 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS, Frank EFESOTTI et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**6<sup>e</sup> objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 7 mai 2014. Communication.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**7<sup>e</sup> objet : C.P.A.S.. Comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2013. Bilan au 31.12.2013. Approbation.**

Le Conseil prend connaissance des pièces comptables suivantes émanant du Centre Public d'Action Sociale :

- compte budgétaire 2013 ;
- compte de résultat 2013 ;
- bilan au 31/12/2013 ;
- la synthèse analytique.

Les comptes annuels de l'exercice 2013 du C.P.A.S. ont été certifiés exacts le 09 mai 2014 par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et ensuite vérifiés et acceptés par le Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 20 mai 2014 et ce, à l'unanimité.

Le compte budgétaire ordinaire 2013 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 924.750,47 €uros et un résultat comptable positif de 956.381,33 €uros.

Le compte budgétaire extraordinaire 2013 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 735.488,62 €uros et un résultat comptable positif de 1.009.367,36 €uros.

Le compte de résultat 2013 se clôture avec un boni d'exploitation de 1.095.580,07 €uros et un mali exceptionnel de 750.301,32 €uros. Ces deux résultats cumulés, d'un montant total positif de 345.278,75 €uros, sont reportés au passif du bilan, à la rubrique III' (Résultats reportés) C' (de l'exercice en cours).

Le bilan au 31.12.2013 se présente comme suit :

- Total de l'actif : 16.484.113,07 €uros, détaillé comme suit :
  - Immobilisations incorporelles : 63.938,74 €
  - Immobilisations corporelles (Patrimoine immobilier et mobilier, immobilisations en cours d'exécution) : 9.971.622,67 €
  - Promesses de subsides à recevoir : 1.117.407,06 €
  - Immobilisations financières (participations & titres) : 1.301,45 €
  - Créances à 1 an au plus : 1.117.632,47 €
  - Comptes financiers : 4.151.937,48 €, répartis comme suit :
    - Placement de trésorerie : 2.037.986,85 €uros ;
    - Valeurs disponibles : 2.113.950,63 €uros ;
- Total du passif : 16.484.113,07 €uros, détaillé comme suit :

- Capital initial : 3.290.129,80 €
- Résultats capitalisés : 3.242.771,01 €
- Résultats reportés de l'exercice précédent : 469.899,81 €
- Résultats reportés de l'exercice en cours : 345.278,75 €
- Fonds de réserves ordinaire : 908.568,72 €
- Fonds de réserves extraordinaire : 983.620,26 €
- Subsidés d'investissement, dons et legs reçus : 2.129.174,03 €
- Dettes à plus d'un an : 3.265.270,12 €
- Dettes à un an au plus : 1.815.156,22 €
- Opérations pour compte de tiers : 5.389,39 €
- Comptes de régularisation et d'attente : 28.854,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver sans observation ces documents.

Dûment revêtu de la mention « Vu et approuvé par le Conseil Communal en séance du 23.06.2014 », ces documents seront transmis au C.P.A.S..

**8<sup>e</sup> objet : Finances communales. A.S.B.L. « Les Amis des Scouts de la Lys ». Travaux de rénovation de la toiture du local. Octroi d'un subside communal exceptionnel (comme prévu au budget). Examen. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**9<sup>e</sup> objet : Régie Communale Autonome de Comines-Warneton. Commémorations du centenaire du début de la Grande Guerre. Demande d'un subside communal exceptionnel de 100.000 €uros pour assumer les coûts engendrés par la mise en place et l'organisation de cet évènement. Examen. Décision.**

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître les différents projets qui se dérouleront dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, à part la Trêve de Noël.

Monsieur le Président répond qu'il faut, au préalable, être certain de disposer des moyens financiers avant de commencer à programmer diverses activités, en attendant que les Ministres soient prêts à verser les subsides. Il rappelle qu'avec les élections, on ne sait pas quand ceux-ci seront disponibles.

Il signale par exemple qu'il est envisagé d'acheter un terrain sur lequel serait érigé un monument, qu'il pourrait être décidé de réaliser des tranchées définitives, que diverses manifestations culturelles (films, ...) et historiques se profilent, qu'il y a aussi le projet « Gone West » qui s'étend de Nieuwpoort à Ploegsteert.

Tout cela ne peut être programmé que si la Régie dispose de crédits permettant de couvrir de telles dépenses.

Enfin, il déclare que tout le monde veut « récupérer » à son avantage, les dossiers à développer lors de cette commémoration.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, demande si la Croix de Saint-Yvon sera déplacée.

Monsieur le Président répond qu'elle pourrait l'être mais qu'elle resterait sur le territoire du Saint-Yvon.



Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, marque son accord sur la philosophie, mais se pose la question des justificatifs qui arriveront fatalement après coup. Il propose que, pour les dépenses supérieures à 15.000 €, par exemple, le Conseil puisse en être informé au préalable.

Messieurs Gilbert DELEU, Bourgmestre, et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, marquent leur accord sur cette proposition.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, demande qu'au cas où les 100.000 € ne seraient pas dépensés par la Régie pour cette commémoration, le solde soit affecté à la rénovation des bâtiments de la Société d'Histoire de Comines-Warneton et de la région.

Monsieur le Président répond que cela ne fonctionne pas comme cela. Si des crédits sont excédentaires, ils devront être reversés à la Ville et, pour ce qui concerne la Société d'Histoire, il y a d'autres dossiers en cours et des crédits à décider.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**10<sup>e</sup> objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Comptes de la régie. Etat des recettes et dépenses et rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2013. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**11<sup>e</sup> objet : Ancrage communal 2009-2010. Rénovation de l'immeuble sis à 7782 Comines-Warneton, rue d'Armentières, 167/C (ex-maison de gendarme). Marché public de travaux. Lot 2 : charpente et menuiserie. Avenant n°1. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**12<sup>e</sup> objet : Bâtiments communaux. Ancrage communal 2007-2008. Marché public de travaux. Construction de 5 appartements, rue de la Cortewilde, 11 à Houthem. Lot 1 : gros-œuvre et revêtement de sol. Avenant n°2. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**13<sup>e</sup> objet : Programme d'Investissement Communal 2013-2016. Marché public de services en vue de la désignation d'un auteur de projet des travaux de rénovation de la voirie et de l'égouttage de la rue des Canons à 7780 Comines-Warneton. Projet, cahier spécial des charges et devis. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, demande pourquoi on va faire appel à un auteur de projet privé pour ce dossier alors que, pour les suivants, on sollicite l'Intercommunale IPALLE.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'un dossier où il n'y a normalement pas de gros souci d'égouttage (ici, un simple gainage serait suffisant).

De plus, les honoraires, via IPALLE, sont plus élevés.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**14<sup>e</sup> objet : Convention entre l'intercommunale IPALLE, la Ville de Comines-Warneton et le S.P.W. (D.G.O.1 – Direction des Routes de Mons) pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie de la Place de la Rabecque (et de ses abords) et d'une partie de la rue d'Armentières à Ploegsteert. Approbation. Délégation. Décision.**

Monsieur le Président précise que la présente convention est soumise à l'approbation du Conseil Communal parce que, dans le cadre de la rénovation du centre urbain de Ploegsteert, la Direction des Routes de Mons ne dispose pas d'un bureau d'études et qu'il y a aussi un problème d'égouttage entre le centre de Ploegsteert et la Warnave.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, demande si ces travaux vont engendrer la déviation du Ruisseau de Ploegsteert.

Monsieur le Président signale que ces travaux seront étudiés et réalisés au moyen de crédits obtenus dans le Plan d'Investissement Communal 2013-2016, avec 50 % de subsides.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, espère que ces travaux vont résoudre le problème d'inondations connu dans la rue du Romarin.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**15<sup>e</sup> objet : Convention entre l'intercommunale IPALLE et la Ville de Comines-Warneton pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie et d'égouttage du quartier du cimetière au Bizet. P.I.C. 2013-2016. Approbation. Délégation. Décision.**

Monsieur le Président signale que, pour ce quartier, il y a aussi un gros problème d'égouttage et qu'il doit faire l'objet d'une réhabilitation totale.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, demande s'il s'agit du Sentier de la Gloriette.

Monsieur le Président répond que c'est l'ensemble du quartier qui sera réhabilité, que les égouts seront amenés vers la Lys, via le territoire français, pour aboutir à la station d'épuration d'Armentières et que, peut-être, pour ce faire, la Ville devra acquérir des terrains.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet : Intercommunale IFIGA. Assemblée générale du 24.06.2014. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**17<sup>e</sup> objet : Intercommunale IPALLE. Assemblée générale du 25.06.2014. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**18<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27.06.2014. Approbation des points inscrits aux ordres du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 22 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs André GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Monsieur Eric DEVOS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 2 voix contre, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**19<sup>e</sup> objet : Urbanisme. Demande de permis n°7253 au nom de la S.P.R.L. TEXO, représentée par Monsieur Stefaan DEBACK, Kwellestraat, 2B à 8920 Poelkapelle. Démolition de 2 habitations et construction de 4 nouvelles habitations (2 jumelées et 2 individuelles) avec création d'une zone de stationnement sur la voirie existante et élargissement du trottoir existant de 50cm. Rue de l'Amérique, 1, 1A, 3 et 3A à 7780 Comines-Warneton. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**20<sup>e</sup> objet : Programme Communal de Développement Rural. Aménagement des parcelles D 426d, 432k, 428a, 429d et 432k situées Sentier de la Planche au Bizet. Marché public de services en vue de la désignation d'un auteur de projet. Cahier spécial des charges, devis et métrés. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Délibération du 31.03.2014 (10<sup>ème</sup> objet). Retrait. Nouvelle décision. Décision.**

Après en avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**21<sup>e</sup> objet : Service d'incendie. Recrutement d'un sous-lieutenant professionnel. Fixation des conditions préalables à la candidature. Epreuves d'aptitudes physiques et modalités des épreuves visant à apprécier les aptitudes techniques, les aptitudes au commandement, la maturité du candidat et leur manière d'exposer leurs idées personnelles. Arrêt. Composition du jury et montant du jeton de présence. Fixation. Décision.**

Il est proposé au Conseil, en vue du recrutement d'un sous-lieutenant professionnel, de fixer :

- les conditions préalables à la candidature au poste vacant;

- les épreuves d'aptitudes physiques et modalités des épreuves visant à apprécier les aptitudes techniques, les aptitudes au commandement, la maturité du candidat et leur manière d'exposer leurs idées personnelles ;
- la composition du jury comme suit : l'officier-chef de service de Comines-Warneton (en cas de participation de l'officier-chef de service à la procédure de recrutement, il sera procédé au remplacement de ce dernier par le chef de service d'un autre corps), 2 officiers de services extérieurs et le Directeur Général ;
- à 61,97 € le montant du jeton de présence accordé aux membres du jury.

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de désigner un autre membre du jury, un des 2 membres désignés antérieurement s'étant désisté.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, demande à ce qu'un observateur par parti politique puisse être présent.

Monsieur le Président acquiesce.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**22<sup>e</sup> objet : Service d'incendie. Recrutement d'un sous-lieutenant professionnel. Fixation de la condition de résidence du candidat et désignation du S.E.P.P.T. pour l'examen de contrôle d'aptitude médical. Décision.**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président qui précise que le candidat retenu devra habiter l'entité au moment de sa nomination définitive, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**23<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Service externe pour la prévention et la protection au travail. Marché de services commun C.P.A.S.-Ville. Délégation au C.P.A.S.. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**24<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport d'activités pour l'année 2013. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**25<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Personnel ouvrier. Ouvrier qualifié D1 (mécanique automobile et poids lourds). Fixation du nombre et des qualités des membres de la commission de sélection. Décision du 24.02.2014 (24<sup>ème</sup> objet). Modifications. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

## **25<sup>e</sup> objet a : Impacts sonores en rapport avec l'entreprise CL. WARNETON.**

1. Bruits importants dus à la présence de camions frigos à l'entrée de l'entreprise CL. Warneton et bruits dans d'autres lieux de l'usine. Qu'a-t-il été fait pour y remédier ?

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, rappelle ce qui a été dit lors de la séance précédente au sujet des adaptations déjà réalisées par la firme PATATOES pour réduire les nuisances sonores de la société.

S'il est vrai que le déplacement de camions frigorifiques est exigé pendant la nuit, pendant la journée, les camions en attente sont une réelle gêne pour les riverains.

Monsieur le Président cite toutes les adaptations réalisées récemment, à savoir :

1. Isolation d'une conduite d'eau qui entraine en résonance et provoquait beaucoup de bruit ;
2. Placement de murs anti-bruit sur la toiture ;
3. Améliorations au niveau des sécheurs de frites ;
4. Déplacement des camions frigorifiques sur une zone de stationnement à l'arrière des bâtiments, notamment pendant la nuit.

Il estime qu'il est difficile d'empêcher ce genre de nuisances résultant de l'exploitation du site.

2. Qu'en est-il des mesures imposées suite aux contrôles effectués en début avril par la police de l'environnement ?
  1. Il y a eu une concertation entre la société CL. Warneton et le D.P.C. mais il n'a pas été dit qu'il y avait eu des mesures réalisées en avril ;
  2. De contacts pris avec le D.P.C. (Département de la Police et des Contrôles) le 17.06.2014, une campagne de mesure est programmée courant juin 2014 mais elle n'a pas encore été réalisée.

## **25<sup>e</sup> objet b : Organisation de compétitions de speedway à Warneton.**

1. Nuisances sonores dues aux activités du circuit speedway.
2. Constats de la police de l'environnement ?
3. Respect ou non du permis d'exploiter. Pour les entraînements ?

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, signale que les heures d'entraînement ne sont pas respectées.

Monsieur le Président fait remarquer que le Département de la Police et des Contrôles est compétent pour constater ces infractions, en collaboration avec la police locale.

Nous ne disposons pas d'un rapport de contrôle de la Police de l'Environnement à l'heure actuelle. De contacts pris avec le D.P.C. (Département de la Police et des Contrôles) le 17.06.2014, il n'y a pas de rapport de contrôle. Le D.P.C. se mettra en contact avec la Police Locale.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, fait remarquer que les heures d'entraînement sont strictement respectées, ce qui peut arriver, selon lui, c'est que le circuit est loué par un privé mais alors il ne s'agit que d'un véhicule et pour une heure.

Monsieur le Président conclut en attestant que Monsieur VANDERMEERSCH veille au strict respect de la réglementation.

**25<sup>e</sup> objet c : Coupes de bois dans des parcelles du Mont de la Hutte.**

- Demande de permis d'abattre ou pas ?
- Remise en état du chemin des 100 marches ?
- Reboisement exigé.
- Intérêt de protéger la qualité paysagère des environs du centre Plugstreet.
- Erosion des parcelles en cause.
- Eviter ce genre de problèmes ailleurs dans d'autres zones.

Monsieur le Président signale :

1. qu'en zone forestière, il n'y a pas lieu de solliciter un permis d'urbanisme, ce bois est soumis au Code Forestier ;
2. qu'il a pris contact avec le Docteur Denudt, expert forestier, qui gère les bois de la Hutte et du Gheer, notamment pour les propriétaires.

Il s'agit d'un premier pas dans la gestion forestière de ce bois, à savoir d'une éclaircie sélective réalisée par des professionnels.

Les propositions de reboisement sont irréalistes selon cet expert car la densité est suffisante et les semis pourront maintenant s'y développer.

Monsieur DENUDT signale que les dégâts sont insignifiants.

Monsieur le Président explique que, sur ce dernier point, il n'est pas d'accord, des dalles du chemin ont été déplacées.

Les agents constatateurs ont réalisé un rapport de la situation et le sentier a été remis en son état pristin.

Il signale qu'il y aura encore de telles coupes dans les prochaines années.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, fait remarquer que, bien que le travail soit réalisé par des professionnels, il y a lieu de ne pas intervenir avec n'importe quelle machine, vu la présence des catacombes.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, est étonné de la période d'intervention, alors qu'en général, ce travail se fait au printemps.

Monsieur le Président répond que ce travail a déjà commencé l'année passée et que l'intervention est programmée en fonction de l'état du terrain.

-----

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite obtenir des précisions sur la réunion d'une Commission Communale des Finances restreinte.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, répond qu'il s'agit d'une procédure légale et qu'elle est mise en œuvre quand il y a seulement un point à l'ordre du jour.

La Commission Communale des Finances restreinte était composée de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, de l'Echevin des Finances, du Directeur Financier et du Directeur Général.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21.40 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

D. LETERME.

G. DELEU.